



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de la

Michodière

Le 28 novembre 2014
N° 38-2014

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

Frais professionnels et frais de trajet

La négociation inscrite au programme 2014 par le COMEX relative à l'évolution de la prise en charge des frais professionnels et des frais de trajet s'est ouverte le 25 novembre 2014 et se poursuivra début 2015.

D'entrée de jeu, le directeur de l'UCANSS a indiqué que parmi les postes budgétaires recensés les plus importants figurent : les frais de transport (avion-sncf-I.K), de repas et d'hébergement.

Conventionnellement la prise en charge par l'employeur des frais engagés repose sur une logique de « statut ». Les montants varient suivant les conventions collectives : employés et cadres, agents de direction et praticiens conseils.

L'employeur s'interroge sur la pertinence, de nos jours, de ces différences et se dit plus préoccupé du reste à charge du salarié.

A la demande des organisations syndicales, des ordres de grandeur de dépenses ont été communiqués dans un souci de transparence qu'il convient de saluer.

PREMIERES PROPOSITIONS DE L'EMPLOYEUR :

Frais d'hébergement : coût 17 millions d'euros/an,

Situation actuelle au regard des textes conventionnels : déplacement entraînant un découcher (employés et cadres = 46,46 € - AD et PC 52,94€).

⇒ Sortir du système actuel pour aller vers une prise en charge sur la base d'un barème zoné, dans la mesure où le montant de la dépense varie entre les métropoles régionales et le reste du territoire.

Frais de repas : coût 44 millions d'euros/an (40 employés et cadres - 4 ADD et PC),

Situation actuelle au regard des textes conventionnels : Indemnité forfaitaire pour les employés et cadres = 23,23 € - AD et PC 26,47 €.

⇒ Harmonisation de l'indemnité des AD et PC sur celle des employés et cadres, économies de gestion de l'ordre de 500.000 euros.

A la question, combien coûterait un alignement inverse, la réponse est entre 5 ou 6 millions d'euros.

Frais de transport : coût SNCF 25 millions d'euros/an et Indemnités Kilométriques 32 millions/an,

⇒ Propositions :

- d'ouvrir à toutes les catégories l'usage de l'avion. La base de remboursement du transport SNCF pourrait être celui de la seconde classe pour tous, nuancé en fonction de la durée du trajet et de la fréquence,
- de plafonner l'indemnisation des I.K aux véhicules de 7 cv. Le coût de l'économie de gestion serait de l'ordre de 800.000 euros/an.

A l'aune de ces premières propositions, il apparaît clairement que pour atteindre les 15% d'économie de gestion imposée par la tutelle aux organismes, les postes frais professionnels et de trajet sont mis à contribution :

1.300.000€ affichés dans un premier temps.

SOMMAIRE

Pages 1 à 2 :
Frais professionnels et frais de trajet

Pages 2 à 3 :
Branche famille : l'organisation des centres informatiques remise en cause

Pages 3 :
Brève : Réactivité ? Pas pour tout le monde !

Bulletin d'information
édité par le SNFOCOS –
Sous le N° de
Commission Paritaire 3
941 D 73 S
Christian GOUPILLOT,
Directeur Gérant



1er décembre
Observatoires
régionaux TOURS

3 décembre
Observatoires
régionaux PARIS

4 décembre
Commission
permanente
professionnelle des
ACERC

Observatoires
régionaux
STRASBOURG

9 décembre
Séance de signature -
Classification et
système de
rémunération des
employés et cadres

RPN frais
professionnels et frais
de trajet

16 décembre
Bureau National

RPN NAO salaire 2015

17 décembre
INC Famille

Certes, la proposition relative aux frais d'hébergement mérite d'être précisée pour une appréciation à sa juste valeur.

Cependant, ce sont les personnels et en particulier les cadres qui sont mis de nouveau à contribution dans un contexte où, la politique de rémunération de l'employeur pour l'année 2014, présente un électro encéphalogramme plat.

A la revendication, que porte le SNFOCOS, de voir aligner l'indemnité forfaitaire de repas sur celle des agents de direction, le directeur de l'UCANSS répond qu'il ne faut pas se tromper de négociation, faisant référence à la négociation salariale 2015 à venir.

Le problème est que d'une négociation à l'autre on cherche le grain à moudre.

Christian GOUPILLOT
Secrétaire Général

* * *

Branche Famille : L'organisation des centres informatiques remise en cause

C'est au travers d'un amendement dans le cadre du Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2015 déposé par le rapporteur, le député Gérard Bapt, que nous sommes informés d'une réorganisation des services informatiques de la branche famille du régime général.

En fait, il s'agit de transférer les missions et activités des CERTI, du service commun des Caisses d'Allocations Familiales de la région parisienne et des CNEDI vers la Caisse Nationale des Allocations Familiales à compter du 01 juillet 2015.

Par conséquent ces centres et services seront dissous le 30 juin 2015.

On peut lire dans l'exposé sommaire de cet amendement que celui-ci « propose de rationaliser l'organisation du système d'information de la branche famille avec une direction informatique unique à la CNAF ». Il permettra à la branche « de faire face à ses enjeux de modernisation, tout en assurant des gains de productivité et de gestion à hauteur de 20 millions d'euros d'économie ».

Les Présidents des Conseils d'administration des CERTI ont demandé officiellement, le 12 novembre 2014, au Président de la CNAF et à son Directeur que des démarches soient entreprises auprès des parlementaires pour que cet amendement soit retiré.

Pour sa part, la Confédération Force-Ouvrière a transmis un courrier au rapporteur du projet de loi afin d'attirer son attention « sur les conséquences de cette réforme décidée sans aucune concertation avec le Conseil d'administration de la CNAF ni avec les conseils locaux concernés, comme avec les instances représentatives du personnel ».

Alors même que les travaux des assemblées parlementaires ne sont pas terminés, le Directeur de l'UCANSS informe les organisations syndicales du personnel lors de la RPN du 18/11/2014 qu'il a obtenu un mandat du COMEX pour ouvrir sans délai une négociation sur l'accompagnement des personnels concernés par cette réorganisation.

Le programme de transformation de la DSI de la branche devrait être évoqué avec les O.S à l'occasion de l'INC du 17/12/2014.

Il s'agit là d'un bel exemple d'absence de dialogue social en amont des modifications organisationnelles engagées par la branche.

Chez nos collègues employés et cadres, qu'ils soient informaticiens ou administratifs, l'inquiétude est palpable.

Les conséquences au regard de leurs contrat de travail et conditions de travail et de vie privée sont au centre de leurs préoccupations.

Au nom d'une politique de recherche d'économie de gestion c'est une nouvelle fois les personnels qui seront mis à contribution.

A cette étape, le SNFOCOS fait sienne la demande des Présidents de CERTI et de la Confédération F.O de voir retirer cet amendement.

Christian GOUPILLOT
Secrétaire Général

* * *

REACTIVITE ? PAS POUR TOUT LE MONDE !

Brève

Interrogé, lors de la R.P.N du 25/11/2014, sur les textes conventionnels en attente d'agrément de la tutelle, le directeur de l'UCANSS a indiqué qu'à ce jour, 8 textes étaient concernés et que la D.S.S était régulièrement relancée sur le sujet.

Les textes sont dans les cabinets ministériels.

Parmi les plus anciens, ceux relatifs à la prime de crèche, au Pan d'Epargne Inter-entreprises (P.E.I) et à l'intéressement, le directeur se veut rassurant sur leur agrément n'ayant eu à ce jour aucun écho défavorable.

Cependant l'incertitude est d'actualité.

Force est de constater que plus les années passent et plus le délai d'obtention des agréments s'allonge.

En contradiction avec l'engagement pris par l'Etat au travers de la dernière COG UCANSS et des textes législatifs en vigueur.

Rappelons-nous que le protocole de garanties du réseau signé en décembre 2013 a donné lieu à agrément le 01 juin 2014.

Non seulement la « pitance » à négocier est réduite à sa plus simple expression mais son attribution retardée dans des délais importants.

* * *



Retrouvez
tous nos
articles sur notre
site :
www.snfocos.org

Congrès SNFOCOS du 9 au 12 mars 2015

à Carry le Rouet (Bouches du Rhône)